

## 31ème colloque Francophone de Mammalogie de la SFEPM

4 et 5 octobre 2008, Saint-Anthème (63)

"Quelles études et quelle protection pour les mammifères à l'aube du XXIème siècle ?"

### Compte-rendu :

#### Introduction

Le trente et unième colloque de la SFEPM s'est tenu à Saint-Anthème, dans les locaux "d'Objectif Sciences" situés dans le Parc Naturel Régional du Livradois Forez, c'est à dire entre Saint-Etienne et Clermont-Ferrand.

Comme annoncé, il ne s'agissait pas d'organiser un colloque de type scientifique mais une réflexion sur un certain nombre de questions récurrentes. Nous souhaitons avoir le point de vue des adhérents et pas seulement celui des membres du bureau et des administrateurs.

La liste des thèmes de discussion proposés, loin d'être exhaustive, était la suivante (l'ordre des questions n'avait rien de hiérarchique et les points pouvaient être abordés selon les souhaits des participants).

- Quels objectifs ? Protéger et/ou étudier (pertinence des actions, ...) ?
- Quelle expertise ? Qui sont les experts ? La notion de conflit d'intérêt. Indépendance / compétence.
- Quels financements ? Public, privé, subventions, mécénat ? Jusqu'où aller ?
- Quelles stratégies ? Associative (ONG, régionales, nationales, internationales), collectivités locales (communes, Conseil Général, Conseil Régional), Etat, Union Européenne.
- Quels partenariats ?
- Liste rouge des mammifères, métropole et DOM-TOM (Comité français pour l'UICN).
- Groupes régionaux et liaison avec la SFEPM (exemple des groupes de chiroptérologues).
- Le cas des fermetures de mines (exemple de coordination interministérielle difficile et de contradictions entre divers textes).
- Les espèces oubliées (comme le Campagnol amphibie) et celles sans statut juridique (de nombreux rongeurs et de nombreux insectivores, en gros les micromammifères). Il faudrait un juriste pour animer ce débat.
- Atlas et monitorings nationaux : jusqu'où peut aller le bénévolat ?

Clairement, le sujet a surpris et les adhérents ne sont pas venus nombreux discuter de ces thèmes. La neige du vendredi soir n'explique sans doute pas tout. Les courageux participants n'en sont que plus chaleureusement remerciés.

#### Discussions et échanges sur le rôle de la Société

Pour introduire le débat, François Moutou retrace succinctement l'histoire de la SFEPM et précise le cadre des initiatives de la société. Il indique que si la SFEPM a pour ambition de

mieux connaître et de faire mieux connaître les mammifères en France, la question du comment est primordiale.

Quelques points sont présentés et débattus pour essayer de réfléchir sur le positionnement et les possibles actions de la SFPEM.

D'une façon générale, la Directive Habitats Faune-Flore impose aux Etats membres une évaluation et un compte-rendu de la situation tous les six ans. Les plans de restauration sont un des outils développés afin d'engager des actions de conservation pour les espèces les plus menacées, en passant par les DIREN et en déléguant à des maîtres d'œuvre qui peuvent être des associations. De manière plus précise, au sein de la SFPEM un projet avancera s'il est porté par un volontaire. Le bureau, le CA, l'AG peuvent suggérer, encourager, orienter, encadrer, mais le travail ne se fera que si l'un d'entre nous, ou un petit groupe, accepte de se charger du dossier. Ensuite, dans le cas d'un plan de restauration ou d'un programme de type LIFE-Nature ou autre, les financements associés permettent d'engager un ou des salariés mais l'expérience prouve que sans le bénévolat d'un grand nombre, ces programmes ne sont pas viables. Aujourd'hui, il devient de plus en plus difficile d'espérer fonctionner de la sorte, ce qui n'était peut-être pas le cas il y a encore une dizaine d'années.

### **Le deuxième plan de restauration Chiroptères**

Si l'on prend le cas du deuxième plan de restauration des Chiroptères, le travail demandé au salarié qui en sera l'animateur, en relation avec la DIREN Franche-Comté qui a reçu délégation du Ministère, dépasse la charge d'un emploi à plein temps s'il est rajouté la coordination du réseau national. Si le poste nécessite l'ouverture d'un nouveau bureau SFPEM à Besançon, le surcoût interne (en temps et financier) sera un réel handicap. Les 8 000 euro de subvention annuelle du Ministère ne compenseraient pas, même portés à 12 000 euro. Ceci dit, toute demande de soutien financier supérieure à 8 000 euro devra être argumentée. Inversement, un poste à Bourges permettrait des économies de fonctionnement.

### **Convention pluriannuelle d'objectifs**

La signature d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) avec la DNP serait un élément de stabilisation financière et "politique". Cela peut être bénéfique dans le fonctionnement et dans les investissements. Le bénévolat (jusqu'à 20% du budget de certaines actions) peut être pris en compte. Il faudrait une durée d'au moins 5 ans. Une CPO peut inclure des salaires et donc servir à éponger des à-coups de fonctionnement.

L'idéal serait de partir de propositions des adhérents et organiser ce genre de convention autour de projets motivés et motivants.

### **Listes rouges**

Le Comité français de l'UICN et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) organisent des ateliers pour définir le statut de tous les groupes zoologiques et botaniques français. Le Comité français est particulièrement chargé de la logistique et de la communication autour

de ce travail. Une pré-évaluation, selon les critères UICN, est préparée en interne à partir de diverses données publiées sur les populations françaises et en tenant compte des conclusions de l' "European Mammal Assessment", puis validée lors d'une journée de travail. Celle-ci est prévue le 25 novembre 2008 pour les Mammifères. Les documents préparatoires circuleront dès le début du mois de novembre afin que les experts invités à l'atelier puissent faire circuler les fiches vers d'autres référents et collecter, synthétiser leurs avis. Il faut bien séparer l'encadrement méthodologique de l'évaluation des données. L'exercice a déjà eu lieu pour les oiseaux nicheurs, les reptiles et les amphibiens. Il est programmé pour les crustacés d'eau douce, les orchidées et les poissons d'eau douce. En fin de compte, la validation scientifique est sous la responsabilité du MNHN.

L'échelle nationale est plus que la somme des données régionales et la méthode doit en tenir compte. Patrick Haffner nous a fait une démonstration de la démarche.

A terme, il serait possible d'introduire des tendances dans les états de conservation, d'anticiper des probabilités d'extinction. Les unités taxonomiques retenues sont celles de l'UICN.

Ce travail peut aussi permettre de mettre à jour la liste des experts UICN, de mieux tenir compte des données françaises dans l'évaluation mondiale de certaines espèces et de remobiliser autour de projets d'atlas régionaux. Les promoteurs peuvent être des groupes locaux, départementaux, régionaux et des responsables d'espaces protégés.

### **Le Campagnol amphibie**

Pierre Rigaux présente son projet autour du Campagnol amphibie en région Auvergne, avec l'idée d'en faire un modèle standard pour le reste du pays. Le protocole a été diffusé en page 25 de Mammifères Sauvages n°56. Des stages de formation à la prospection d'*Arvicola sapidus* ont déjà eu lieu en Bretagne, en Midi-Pyrénées et en Auvergne. En une année cinquante carrés ont été prospectés. Ce n'est pas énorme mais c'est un peu lié à la limite du bénévolat. Françoise Poitevin, CNRS-Montpellier, apporte un soutien scientifique et méthodologique. Les agences de l'eau pourraient-elles être partenaires ? Un soutien financier devrait être demandé au Ministère. Il faudrait prévoir environ 20% comme frais administratifs. Une demande est en cours auprès d'un mécène privé. Le référentiel technique sera à séparer du dossier administratif.

Sur le terrain, certains signes de reconnaissance comme les crottoirs sont assez faciles à identifier. Inversement, en cas de crotte isolée le risque d'erreur est important. Les signes de reconnaissance en zone de contact entre les deux espèces d'*Arvicola* ne sont pas connus.